

**Commune D'ORVAULT****DEPARTEMENT**

Loire-Atlantique

**ARRONDISSEMENT**

NANTES

**CANTON**

SAINT-HERBLAIN II

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL

20 mai 2019

L'an deux mil dix-neuf, le vingt mai, le Conseil municipal de la Commune d'ORVAULT s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du dix mai, sous la présidence de Joseph PARPAILLON, Maire.

**Etaient présents** : Mme Monique MAISONNEUVE, Mme Catherine HEUZEY, Mme Alette BERTHELOT, M. Sébastien ARROUËT, Mme Chantal LE MÉNÉLEC, M. Bernard BRÉHERET, Mme Christel GAUTIER, M. Pierre GADÉ, M. Dominique FOLLUT, M. Elie BRISSON, M. Gilles BERRÉE, M. Aurélien BRUNETIERE, M. Patrick BRIATTRE, Mme Nadia HOUDOUX, Mme Catherine ADAM, M. André NYAMSI, Mme Christine HERVY, Mme Angélique M'BEMBA, M. Gérard PIERRE, Mme Béatrice DELABRIÈRE, M. François-Xavier PRIOU, M. Louis RAMIN, M. Erwan HUCHET, M. Jean-Sébastien GUITTON, Mme Maryse PIVAUT, M. Christophe ANGOMARD, Mme Brigitte RAIMBAULT, M. Lionel AUDION

**Absents ayant donné pouvoir** :

Mme Marie-Françoise BRISAC	donne procuration à	M. Patrick BRIATTRE
Mme Florence CORMERAIS	donne procuration à	M. Gilles BERRÉE
M. Hugo OILLIC	donne procuration à	M. Sébastien ARROUËT
Mme Morgane FONTAINE	donne procuration à	M. Elie BRISSON
Mme Armelle CHABIRAND	donne procuration à	M. Lionel AUDION
M. Christian ARDOUIN	donne procuration à	Mme Catherine ADAM

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Monsieur Patrick BRIATTRE ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

## **24. Challenge Tilagone des 15 et 16 juin 2019 - convention annuelle d'organisation Ville / Orvault Badminton Club et subvention**

***Madame BERTHELOT rapporte :***

Dans le cadre de sa politique sportive, la Ville d'Orvault soutient les activités d'intérêt général que sont la pratique du sport amateur, qu'il soit de loisir ou de compétition. La Ville valorise ainsi la mise en œuvre d'actions concourant à la pratique sportive du plus grand nombre, notamment les manifestations sportives.

Pour la saison 2018-2019, la Ville d'Orvault souhaite accompagner le Challenge Tilagone, tournoi national organisé par Orvault Badminton Club (OBC). Cette compétition mobilise un grand nombre de bénévoles, draine un large public, et véhicule une image positive de la commune.

Le soutien de la Ville se matérialise par le versement d'une subvention spécifique et par des aides indirectes :

- Mise à disposition gracieuse d'équipements, de mobiliers et matériels ;
- Mobilisation de moyens humains.

Orvault Badminton Club organise les 15 et 16 juin 2019 le Challenge Tilagone. Sur deux jours de compétition, ce tournoi réunira 350 joueurs venant de 60 clubs appartenant à 8 ligues régionales différentes de badminton. Les meilleurs joueurs de niveau régional seront présents. Des joueurs de parabadminton prendront également part à cette compétition dans un tableau commun à tous les participants. Cette manifestation se déroulera dans la salle Tilagone et la salle Omnisports de la Cholière. La salle polyvalente de la Cholière servira pour l'échauffement.

Le samedi 15 juin 2019, la compétition sera réservée aux simples et aux doubles mixtes. Le dimanche 16 juin 2019, les matchs de double seront organisés.

La convention de soutien à la manifestation a été convenue avec l'association organisatrice. Elle précise et délimite les champs d'intervention de chacun.

La convention s'articule autour de quatre grandes parties :

- Objet de la convention – partenariat ;
- Engagement des parties ;
- Démarche éco-responsable ;
- Encadrement du partenariat.

## **DECISION**

Sur proposition de la commission Sport et Equipements et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Maire à signer la convention annuelle avec OBC pour l'organisation du « Challenge Tilagone » en 2019, telle qu'elle suit.
- **ATTRIBUE** la subvention 2019 de 1 410 € destinée au financement du « Challenge Tilagone » organisé par le club Orvault Badminton Club.

Rendu exécutoire

Par télétransmission en

Préfecture le : 21 MAI 2019

Et par publication le : 22 MAI 2019

Extrait certifié conforme

Orvault, le 21 mai 2019

**Pour le Maire**

**Le Directeur général**



**Jean-François MAISONNEUVE**

**CONVENTION D'ORGANISATION DU CHALLENGE TILAGONE 2019**  
ENTRE  
**LA VILLE D'ORVAULT**  
ET  
**L'ASSOCIATION SPORTIVE : ORVAULT BADMINTON CLUB**

Entre les soussignés :

La Ville d'Orvault représentée par son Maire, M. Joseph PARPAILLON, agissant au nom et pour le compte de ladite ville en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du 20 mai 2019,

Ci-après dénommée "la Ville" d'une part, et, l'Association sportive Orvault Badminton Club (OBC) régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901, représentée par M. Armel LE BLANC, son Président, agissant au nom et pour le compte de ladite association dont le siège est situé : Complexe sportif Roger Picaud, Avenue Claude Antoine Peccot, 44700 ORVAULT. Ci-après dénommée « l'Association Sportive » ou « le club » ou « l'organisateur » d'autre part,

Il a été exposé et convenu ce qui suit :

**PRÉAMBULE :**

Dans le cadre de sa politique sportive, la Ville d'Orvault soutient les activités d'intérêt général que sont le développement du sport amateur, qu'il soit de loisir ou de compétition, et la mise en œuvre d'actions concourant à la pratique sportive du plus grand nombre, notamment les manifestations sportives.

A ce titre, la Ville souhaite valoriser les manifestations sportives organisées par les associations sportives orvaltaises, ici le « Challenge Tilagone » d'Orvault Badminton Club (OBC).

La Ville soutient cette manifestation sportive mobilisant un grand nombre de bénévoles, drainant un large public, véhiculant une image positive d'Orvault et concourant à la promotion de son territoire.

L'encouragement du bénévolat et l'incitation à l'investissement associatif constituent des objectifs prioritaires de la Ville d'Orvault.

Le soutien de la Ville se matérialise par le versement d'une subvention spécifique et par des aides indirectes :

- Mise à disposition gracieuse des équipements, mobiliers, matériels ;
- Mobilisation de moyens humains.

## **TITRE I – OBJET DE LA CONVENTION – PARTENARIAT**

### **Article 1 – NATURE DE LA MANIFESTATION**

La présente convention a pour objet de définir les conditions et modalités dans lesquelles la Ville d'Orvault apporte son soutien à la manifestation ci-dessous nommée :

#### **CHALLENGE TILAGONE**

Le tournoi se déroule le week-end des 15 et 16 juin 2019, selon les conditions définies dans les articles suivants.

### **Article 2 – DURÉE DE LA CONVENTION**

La présente convention est conclue pour l'année 2019.

### **Article 3 – DROITS D'ORGANISATION**

La manifestation reposant sur une association à but non lucratif et présentant un intérêt local certain, aucun droit n'est versé à la Ville d'Orvault par l'organisateur.

## **TITRE II - ENGAGEMENTS DES PARTIES**

### **Article 4 – ENGAGEMENTS DE LA VILLE**

#### **4.1 – Subvention**

La Ville d'Orvault s'engage à verser une subvention d'un montant de 1 410 € au titre de la manifestation « Challenge Tilagone » pour l'année 2019.

#### **4.2 – Aides indirectes**

L'ensemble des aides indirectes sont réunies dans **l'annexe 1**, que ce soit les espaces attribués, les matériels ou les interventions prévues pour l'ensemble de la manifestation lors du tournoi sur le site de la Cholière.

##### **4.2.1 – Equipements**

La Ville d'Orvault s'engage, d'une part, à mettre à disposition à titre gracieux les installations suivantes selon les conditions définies ci-dessous :

- **Salle Tilagone de la Cholière et ses vestiaires**, le samedi 15 juin 2019 de 7H à 00H et le dimanche 16 juin 2019 de 7H à 20H.
- **Gymnase omnisports de la Cholière et ses vestiaires**, le samedi 15 juin 2019 de 7H à 22H et le dimanche 16 juin 2019 de 7H à 20H.
- **Salle polyvalente de la Cholière et ses vestiaires**, le samedi 15 juin 2019 de 7H à 22H et le dimanche 16 juin 2019 de 7H à 20H.

##### **4.2.2 – Moyens logistiques**

La Ville d'Orvault s'engage, d'autre part, à apporter son soutien à l'organisation de la manifestation par la mise à disposition des moyens logistiques précisés en **annexe 1**.

#### **4.2.3 – Moyens humains**

La Ville d'Orvault procède aux interventions suivantes :

- Un référent Ville (cadre d'astreinte),
- La présence d'un gardien chaque jour du tournoi.

Les numéros de téléphone ad hoc seront partagés avec l'association en amont de la manifestation.

#### **4.2.4 – Autres aides indirectes**

La Ville d'Orvault fournit les services indiqués en annexe 1.

#### **4.2.5 – Communication**

La Ville d'Orvault accompagne l'organisation sur la communication et en particulier pour la possible réalisation des supports de communication. Cet accompagnement est également précisé en annexe 1.

- Ville :
  - Parution Orv' & Co
  - Information site internet, facebook
  - Newsletter
  - Page accueil [www.orvault.fr](http://www.orvault.fr)
- Presse :
  - Rédaction du communiqué et relation presse
- Affichage :
  - Création d'un visuel
  - Tirage affiches format A3 et distribution tous commerces et accueils Mairie

### **Article 5 – ENGAGEMENTS DE L'ASSOCIATION**

#### **5.1 – Déclaration d'organisation d'une manifestation sportive**

La manifestation étant organisée en partenariat avec la Ville, l'organisateur doit réaliser un dossier préalable dans lequel devront figurer :

- Le descriptif de l'action ;
- Le budget prévisionnel de la manifestation ;
- Les contenus et objectifs de l'action ;
- Le public cible et le nombre de bénéficiaires ;
- Les lieux, date et durée de réalisation ;
- Les contacts à joindre avec les modalités de communication ;
- L'attestation d'assurance ;
- L'autorisation d'ouverture d'un débit de boisson temporaire de 2ème catégorie ;
- La méthode d'évaluation de l'action.

#### **5.2 – Organisation**

L'organisateur a à sa charge :

- L'organisation générale de l'évènement ;
- Le nettoyage du matériel prêté après utilisation ;
- Le démontage de la sonorisation et son stockage dans la loge du gardien le dimanche soir du tournoi ;
- L'organisation de la gestion des parkings dans la limite des zones autorisées par la Ville.

L'association organisatrice s'engage à s'adapter aux possibilités des équipements techniques mis à disposition. Tous les frais relatifs à la manifestation autres que ceux expressément pris en charge par la Ville d'Orvault sont à la charge de l'organisateur.

### **5.3 – Besoins en électricité**

La Ville s'engage à mettre à disposition le matériel électrique nécessaire à l'apport de la puissance correspondant aux besoins de l'organisateur dans la limite des possibilités techniques et après concertation avec le service régie bâtiment de la Ville.

En contrepartie, l'organisateur s'engage à fournir une liste exhaustive du matériel nécessitant un branchement électrique ainsi que la répartition des différents appareils sur le site de la manifestation **au plus tard en avril 2019**.

De plus, l'Association s'engage à respecter cette liste et ne peut la revoir à la hausse.

### **5.4 – Dégradations**

L'Association s'engage à remplacer à l'identique ou à reverser la valeur de tout matériel dégradé qui aura été mis à sa disposition par la Ville.

### **5.5 – Communication**

L'Association s'engage à valoriser le soutien de la Ville sur tous les supports de communication utilisés.

L'organisateur s'engage à faire parvenir à la Ville d'Orvault, **au plus tard 3 mois avant l'événement**, les éléments utiles, pour impression et distribution.

### **5.6 – Sécurité et responsabilité**

L'organisateur s'engage à mettre en place tous les équipements de sécurité nécessaires au bon déroulement de la manifestation et à se conformer à la réglementation en vigueur.

Orvault Badminton Club reste responsable de tout incident, accident ou dommage survenant du fait de la manifestation.

### **5.7 – Assurances**

L'organisateur s'engage à contacter son assureur pour le prévenir de l'organisation de la manifestation et faire en sorte que les risques encourus soient couverts ainsi que tout le matériel loué pour l'évènement. Une copie de l'attestation d'assurance est à joindre au dossier.

## **TITRE III - DEMARCHE ECO-RESPONSABLE**

### **Article 6 – ENGAGEMENTS RECIPROQUES**

L'organisateur doit développer une démarche éco-responsable, comme défini en **annexe 2**.

Cette **annexe 2**, outil d'évaluation, encadre et synthétise la démarche et les attentes prioritaires. Ce document désigne les engagements et objectifs assignés incontournables. Quatre axes de travail sont privilégiés avec pour chacun d'entre eux les enjeux visés et les objectifs vers lesquels il faut tendre.

## **6.1 – Etat des sites et matériels**

### **6.1.1 – Enjeux**

L'organisateur s'engage à garder et à rendre les lieux propres dans le périmètre de la manifestation et de ses environnements immédiats. Pour ce faire, un ramassage des débris est organisé par l'association à chaque fin de journée de tournoi.

### **6.1.2 – Objectifs**

Les objectifs recherchés sont les suivants :

- Organiser le ramassage des déchets pendant la manifestation et en fin de journée ;
- Procéder à la collecte des déchets à l'intérieur, dans les vestiaires et en extérieur ;
- Rendre les mobilier et matériel dans leur état initial ;
- Prévoir la remise en propreté des sites et équipements.

## **6.2 – Déchets**

### **6.2.1 – Enjeux**

Il s'agit en complémentarité de la recherche du maintien en propreté des espaces, de réaliser une gestion des déchets qui implique leur tri, leur valorisation et leur réduction à la source.

### **6.2.2 – Objectifs**

Les objectifs recherchés sont les suivants :

- Limiter l'emballage et le suremballage et favoriser les grands conditionnements ;
- Limiter les canettes métalliques et les bouteilles polyéthylènes ;
- Étendre le principe de consigne ;
- Permettre le recyclage avec la collecte des cartons.

## **6.3 – Déplacements et stationnements**

### **6.3.1 – Enjeux**

Il s'agit de l'impact le plus important sur l'environnement dans un événement. Aussi, il est impératif de se poser les bonnes questions pour limiter le transport des participants ou faciliter l'accès au site des transports collectifs (cars, minibus, co-voiturage).

### **6.3.2 – Objectifs**

Les objectifs recherchés sont les suivants :

- Optimiser de manière adaptée les aires de stationnement ;
- Encourager le covoiturage des équipes participantes et des spectateurs ;
- Organiser la gestion des placements dans le parking ;
- Assurer une signalétique des stationnements, adaptée et respectueuse de l'environnement.
- Respecter et faire respecter au public les règles **d'accessibilité** du site (places de stationnements PMR, pas d'entrave aux cheminements, ...).

## **6.4 – Communication**

### **6.4.1 – Enjeux**

Lors d'un événement, la communication représente un impact considérable sur l'environnement. Pour y remédier, quelques mesures simples :

- Réfléchir à de nouvelles stratégies de communication plus responsables, orientées vers des supports dématérialisés ;
- S'interroger sur l'utilité réelle de chaque support et sur l'étendue de leur diffusion.

### **6.4.2 – Objectifs**

Les objectifs recherchés sont les suivants :

- Limiter le tirage papier et privilégier le papier recyclé ;
- Développer une impression responsable (nature de l'encre utilisée, ...).

## **TITRE IV - ENCADREMENT DU PARTENARIAT**

### **Article 7 - LITIGE**

En cas de non-exécution, de retard significatif ou de modification substantielle sans l'accord écrit de la collectivité des conditions d'exécution de la convention par l'association, et sans préjudice des dispositions prévues dans le cadre de l'évaluation, la collectivité peut suspendre ou diminuer le montant des versements, remettre en cause le montant de la subvention ou exiger le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente convention.

En tout état de cause, la Ville entend limiter ses engagements contractuels à ceux qui découlent ipso facto des différentes clauses du présent texte. En aucun cas elle ne pourra être tenue pour responsable ou solidaire des charges nouvelles qui traduiraient l'application de décisions qu'elle n'aurait pas formellement approuvées.

### **Article 8 - ÉVALUATION**

L'évaluation des conditions de réalisation de la manifestation à laquelle la Ville d'Orvault apporte son concours, sur un plan quantitatif comme qualitatif, est réalisée dans les conditions définies d'un commun accord entre la collectivité et le club.

Une réunion de bilan de la manifestation sera organisée, à l'initiative de la Ville, au plus tard trois mois après l'édition concernée. Cette rencontre permettra de :

- Présenter un bilan comptable de la manifestation ;
- Apporter des éléments quantitatifs d'évaluation portant sur le nombre de sportifs et de spectateurs accueillis au cours de la manifestation (estimation la plus précise possible) ;
- Apporter des éléments qualitatifs portant sur l'organisation générale de la manifestation (ce qui a été satisfaisant et ce qui ne l'a pas été, ...) ;
- Un point particulier sera consacré à la démarche éco-participative avec la mise en évidence des points positifs mais aussi des modifications à apporter afin de garantir une éco-manifestation.

### **Article 9 - CONTRÔLE DE LA COLLECTIVITE**



L'association s'engage à faciliter, à tout moment, le contrôle par la collectivité ou ses représentants dûment habilités, de la réalisation de l'objectif, notamment par l'accès à toute pièce justificative des dépenses et tout autre document dont la production serait jugée utile.

Au terme de la convention, l'association remet dans un délai de trois mois, un bilan comptable couvrant l'ensemble de la période d'exécution de la convention. Un contrôle, éventuellement sur place, peut être réalisé par la collectivité, en vue d'en vérifier l'exactitude.

#### **Article 10 - CONDITIONS DE RENOUELEMENT DE LA CONVENTION**

La conclusion éventuelle d'une nouvelle convention est subordonnée à la réalisation du contrôle prévu à l'article 9 et au dépôt des conclusions de l'évaluation prévue à l'article 8.

#### **Article 11 - RÉSILIATION**

Chaque partie se réserve le droit de mettre fin unilatéralement et à tout moment à la présente convention en cas de non-respect, par l'une ou l'autre des parties, des engagements respectifs inscrits dans la présente convention. Celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties à l'expiration d'un délai de 2 mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

La présente convention pourra être résiliée à tout moment avant son terme si les deux parties sont d'accord. La dissolution du contrat par acte volontaire des parties sera alors signée par les deux parties.

Dans les deux cas ci-dessus exposés, le club remboursera alors à la Ville la part de la subvention éventuellement déjà versée, le tournoi n'étant pas organisé ou les engagements n'étant plus remplis.

#### **Article 12 - DIFFÉRENDS**

En cas de litige dans l'application de la présente convention et à défaut de règlement amiable d'abord recherché, le tribunal compétent est le Tribunal Administratif de Nantes.

Fait à Orvault, le \_\_\_\_\_

**Le Président d'Orvault Badminton Club,**

**Le Maire,**

**Armel LE BLANC**

**Joseph PARPAILLON**



**ANNEXE 1 - CONVENTION D'ORGANISATION DU CHALLENGE TILAGONE**

<b>PREPARATION DE L'EVENEMENT</b>	<b>Précisions</b>	<b>Intervenants</b>	<b>Club</b>
<b>COORDINATION</b> Réunion technique sur site Réfèrent logistique désigné		<b>DACSE Vie Sportive</b>	
<b>DÉROULÉ :</b> <b>Samedi 15 juin 2019 :</b> Compétition dans salle Tilagone et gymnase Omnisports de la Cholière de 8H à 20H Entraînement dans la salle polyvalente <b>Dimanche 16 juin 2019 :</b> Compétition dans salle Tilagone et gymnase Omnisports de la Cholière de 8H à 18H Entraînement dans la salle polyvalente			
État des lieux avant (et après) manifestation		<b>DACSE GE</b>	
<b>INFORMATION</b> Information aux clubs (OSTT, OVB, HBO, Archers d'Orvault, Orvault Escrime)		<b>DACSE Vie Sportive</b>	
<b>COMMUNICATION</b> Mise à jour du communiqué de Presse Communication Orv&Co Communication Facebook Communication newsletter + page d'accueil <a href="http://www.orvault.fr">www.orvault.fr</a> Communication internet Réalisation / tirage de l'affiche A3 couleur Distribution dans les commerces et accueil Mairie		<b>Service communication</b>	
<b>EQUIPEMENTS</b> <b>Mise à disposition de la salle Tilagone :</b> Samedi 15 juin 2019 de 7H à 00H Dimanche 16 juin de 7H à 20H  <b>Mise à disposition de la omnisports de la Cholière :</b> Samedi 15 juin 2019 de 7H à 22H Dimanche 16 juin de 7H à 20H  <b>Mise à disposition de la salle polyvalente de la Cholière :</b> Samedi 15 juin 2019 de 7H à 22H Dimanche 16 juin de 7H à 20H		<b>DACSE Vie Sportive</b>  <b>DACSE GE</b>	
<b>LIVRAISON / RETRAIT</b> <b>Mise à disposition du matériel suivant :</b> 1 3*3 6 estrades SAMIA (pieds 20cm) 10 barrières 4 double poubelles 15 tables 90 chaises 12 plantes	Grillades interdites sous le barnum	<b>DACSE Logistique</b>  <b>DACSE GE</b>  <b>DAST EV</b>	

1 kit complet JBL (si possibilité de raccorder cette sono à celle de Tilagone / gymnase omnisports) 5 bacs jaunes / 5 bacs bleus		<b>DACSE Régie son NM</b>	
<b>PENDANT L'EVENEMENT</b>	<b>PRECISIONS</b>	<b>INTERVENANTS</b>	<b>CLUB</b>
<b>Cholière</b> Présence du gardien sur le site de la Cholière Samedi 15 juin de 7h à 23h Dimanche 16 juin de 7h à 22h		<b>DACSE GE</b>	

Fait à Orvault, le \_\_\_\_\_

**Le Président d'Orvault Badminton Club,**

**Le Maire,**

**Armel LE BLANC**

**Joseph PARPAILLON**



## ANNEXE 2 – GRILLE D’EVALUATION MANIFESTATION ECORESPONSABLE – CHALLENGE TILAGONE

VOLET OBLIGATOIRE		
OBJECTIF	ACTIONS	EVALUATION DE CONFORMITE : O/N
Propreté du site de la Cholière et respect des équipements et matériels mis à disposition	Mettre en place un dispositif opérationnel pour le <b>ramassage des déchets</b> (au sol) tout le temps de la manifestation et à la fin des journées	
	Mettre en place un dispositif opérationnel de <b>collecte des déchets</b> (poubelles) et <b>dans la zone vestiaires</b> , suffisamment dimensionné pendant la manifestation	
	Rendre les <b>meubles</b> et <b>matériels</b> mis à disposition par les services municipaux et métropolitains <b>conformes</b> à leur état initial	
	Remettre en état de <b>propreté</b> les lieux et leurs abords	
VOLET INCITATIF		
OBJECTIFS	ACTIONS INCITATIVES	REALISATION : O/N
Tri, valorisation et réduction de déchets (à la source)	Organiser la <b>collecte de tous les cartons</b> en sensibilisant les bénévoles de la restauration et autres points de distribution alimentaire	
	Instaurer le principe de la <b>consigne</b> matérialisé par des gobelets consignés	
	Limitier les <b>canettes métalliques ou bouteilles polyéthylènes</b> au profit de grands conditionnements avec service en gobelets consignables.	

OBJECTIFS	ACTIONS INCITATIVES	REALISATION : O/N
Déplacements et stationnements	Encourager au <b>covoiturage</b> les équipes participantes et les spectateurs	
	<b>Optimiser</b> de manière adaptée les aires de stationnement (parking Cholière)	
	Organiser si nécessaire la <b>gestion des placements</b> dans les parkings	
	Assurer une <b>signalétique</b> des stationnements <b>adaptée</b> et respectueuse de l'environnement	
	Respecter et faire respecter au public les règles <b>d'accessibilité</b> du site (places de stationnements PMR, pas d'entrave aux cheminements, ...)	
Communication	Limiter les supports papier et privilégier le <b>papier recyclé</b>	
	Développer une <b>impression (encre) responsable</b>	

Entre la Ville et Orvault Badminton Club, il sera procédé, à l'issue de la manifestation, une évaluation de ces actions, dont celles obligatoires dans le cadre de la manifestation éco responsable. Le second volet incitatif fait l'objet d'une auto-évaluation déclarative.

Dans la logique de responsabilisation, Orvault Badminton Club est encouragé à être lui-même force de proposition sur les thèmes proposés, voire sur d'autres thématiques.

Fait à Orvault, le \_\_\_\_\_

**Le Président d'Orvault Badminton Club,**

**Le Maire,**

**Armel LE BLANC**

**Joseph PARPAILLON**

<b>NOM DE LA MANIFESTATION : CHALLENGE TILAGONE</b>					
<b>Tournoi national de badminton et parabadminton de l'OBC</b>					
<b>BUDGETS REALISES 2018 ET PREVISIONNELS 2019</b>					
<b>Intitulé</b>	<b>DEPENSES</b>		<b>Intitulé</b>	<b>RECETTES</b>	
	<b>réalisé 2018</b>	<b>prévu 2019</b>		<b>réalisé 2018</b>	<b>prévu 2019</b>
<b>Achats</b>	902,26 €	1 000,00 €	<b>Subventions Ville</b>	- €	1 421,00 €
<b>Services extérieurs (frais secouristes / gardiennage)</b>	- €	- €	<b>Autres subventions et dons</b>	- €	- €
<b>Autres services extérieurs (lots médailles réception)</b>	2 938,40 €	2 950,00 €	<b>Partenariats privés</b>	3 223,35 €	2 000,00 €
<b>Frais et déplacements hébergements restauration</b>	131,88 €	200,00 €	<b>Buvette restauration</b>	2 040,82 €	2 000,00 €
<b>Autre (à préciser) fourniture informatique et diverses</b>	79,10 €	100,00 €	<b>Autre (à préciser) inscription équipes</b>	2 780,00 €	2 800,00 €
<b>Total</b>	4 051,64 €	4 250,00 €	<b>Total</b>	8 044,17 €	8 221,00 €
<b>Résultat Net 2018</b>	3 992,53 €				